

ARRÊTÉ DU MAIRE

G23/047

OBJET

Modification des horaires
Jardin des expositions
Chasse aux œufs
9 avril 2023

Le Maire de la Ville de Montargis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2213-4,

Vu l'arrêté du maire G22/081 réglementant l'accès au public des parcs et jardins de la ville,

Considérant qu'en raison de l'animation « Chasse aux œufs » organisée le 9 avril 2023, dans le jardin des expositions du Pâtis, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture du jardin,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : En raison de la l'animation, le jardin des expositions sera fermé au public le dimanche 9 avril 2023 de 07h30 à 21h00.

ARTICLE 2 : Il est fait obligation aux organisateurs de respecter l'arrêté N° G 22/081 réglementant les parcs et jardins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Lépine Christelle, la pétitionnaire,
 - M. le Directeur de la Police Municipale
 - M. Le Commandant de Police Nationale de Montargis
 - M. le Responsable du service Cadre de Vie
 - M. le Responsable des services techniques
 - Mme la Directrice Générale des Services de la Ville,
- lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution, ainsi qu'à Monsieur le Sous-préfet de Montargis.

Fait à Montargis, le 20 mars 2023

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis.



Publié le :
Notifié le :
Certifié exécutoire le
Sous l'identification : 045-214502080-

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>